

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Nbre de Conseillers en exercice	15	<b><u>OBJET :</u></b>	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
présents	12		
votants	12		

## **DELIBERATION n° 2025 - 08 - 04**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine, HÉRAUD, Franck CHASSIN, Dominique DIDIER, Patrice SOPÉNA, Thierry COURJAUD, Virginie FAURE , Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Jean-Pierre GENAIN, Jean-Michel PICQ ;

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Benoît VIAUD, Laurent QUÉRION.  
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des emplois adopté par les membres du Conseil Municipal.

Le maire soumet à l'assemblée qu'un poste Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe sera supprimé au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** d'adopter, à l'unanimité des membres présents, le tableau des emplois proposé ci-après qui prendra effet aux dates indiquées au recto,

CADRES OU EMPLOIS	CATE GORIE	EFFE CTIF	DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1 poste à 35 h
Rédacteur Secrétaire Général de Mairie	B	1	1 poste à 14 h
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 14 h
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 80 %
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à 35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2 postes à 35 h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 35 h
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1 poste à 90 %
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 35 h

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 15/09/2025

Le Maire  
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance :  
Jean-Marie HÉRAUD

Affiché le : **19 SEP. 2025**  
Transmis au représentant de l'état :

**19 SEP. 2025**

